

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### AIM EONOS 5 Part C – code ISIN FR0010800300 OPCVM géré par ADVENIS INVESTMENT MANAGERS, société du groupe ADVENIS

#### Objectifs et politique d'investissement

Le FCP AIM EONOS 5 de **classification diversifié** a pour objectif d'obtenir une rentabilité nette de frais de gestion supérieure aux placements monétaires (EONIA capitalisé) sur la durée de placement recommandée de trois ans par des interventions sur des marchés financiers à terme organisés et/ou réglementés de taux, d'actions français et étrangers. L'indice EONIA (Euro Overnight Index Average) correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone Euro, il est calculé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et représente le taux sans risque de la zone Euro.

La **politique d'investissement** est définie par l'équipe de gestion qui détermine ses stratégies d'investissement en fonction de ses anticipations macro-économiques, secondée par des analyses quantitatives financières et économétriques. Ces stratégies s'appuient sur des modèles de prévision et des modèles de risque développés par la société EONOS INVESTMENT TECHNOLOGIES, société de recherche et d'innovation dont l'objectif est d'appliquer des théories scientifiques et mathématiques au secteur financier en développant des logiciels d'aide à la décision. L'équipe de gestion prend ses décisions de façon autonome.

Le **processus de gestion** mis en œuvre dans le FCP repose sur des stratégies d'arbitrages et des stratégies directionnelles. Ces stratégies sont quantitatives et discrétionnaires.

L'univers de gestion couvre toutes les classes d'actifs (actions, obligations, devises, futures sur indices de contrat à terme sur matières premières ...). La stratégie de gestion peut entraîner une surexposition sur toutes ces classes d'actifs.

AIM EONOS 5 sera principalement investi en obligations et autres valeurs mobilières négociables, provenant exclusivement des marchés de l'OCDE. La notation minimum de ces titres sera la notation « investment grade » (Moody's (Aaa à Baa3), Standard and Poors (AAA à BBB-) ou Fitch (AA à BBB-)) et les actions de tout secteur et de toutes tailles de capitalisation. La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à ces notations mais peut en tenir compte dans sa propre analyse, au

même titre que d'autres éléments, afin d'évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider le cas échéant de leur acquisition ou de leur vente.

La fourchette de sensibilité sera de [-10 ; +10].

L'exposition maximale totale au risque de change ne dépassera pas 100% de l'actif net.

Le fonds interviendra sur les marchés à terme organisés et/ou réglementés des pays de l'OCDE (principalement l'Eurex, le CBOT, le Liffe, le CME, le ME et NYSE Euronext).

Les stratégies se caractérisent par la rotation assez rapide des positions prises et par le nombre assez important d'opérations effectuées. Les stratégies sont soit directionnelles, c'est-à-dire qu'elles tendent à capter une tendance à la hausse ou à la baisse, soit d'arbitrages, c'est-à-dire qu'elles tendent à capter l'écart de prix anormal constaté entre deux ou plusieurs actifs.

La société de gestion reste décisionnaire dans l'application des opérations à initier afin d'assurer un suivi qualitatif de la gestion.

**Affectation des sommes distribuables** : capitalisation.

La **durée minimum de placement recommandée** est de trois ans. Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans une période inférieure à ce délai.

Les **demandes de souscriptions et de rachat** sont centralisées chaque jour à 11h30 auprès du Dépositaire et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du lendemain. Les demandes reçues le samedi sont centralisées le 1er jour ouvré suivant. La valeur liquidative est calculée chaque jour, sauf si la bourse de Paris est fermée ou si ce jour est un jour férié en France. Les règlements afférents interviendront en J+2.

#### Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible      A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

|   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPC.

Ce fonds est classé dans cette catégorie en raison de son risque de surexposition.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Les risques importants pour l'OPC non pris en compte dans l'indicateur sont :

**Risque lié au crédit** : le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents. En cas de dégradation de la notation de l'émetteur la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

**Impact des techniques financières IFT** : l'utilisation d'instruments dérivés peut entraîner l'OPC à amplifier les mouvements de marchés et ainsi des variations de la valeur liquidative plus importantes, à la hausse comme à la baisse.

**Risque de contrepartie** : Il s'entend comme le risque de non-paiement d'un flux (ou d'un engagement) dû par une contrepartie avec laquelle des positions ont été échangées et des engagements signés dans le cadre des instruments à terme négociés de gré à gré dont les prêts et emprunts de titres.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPC y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

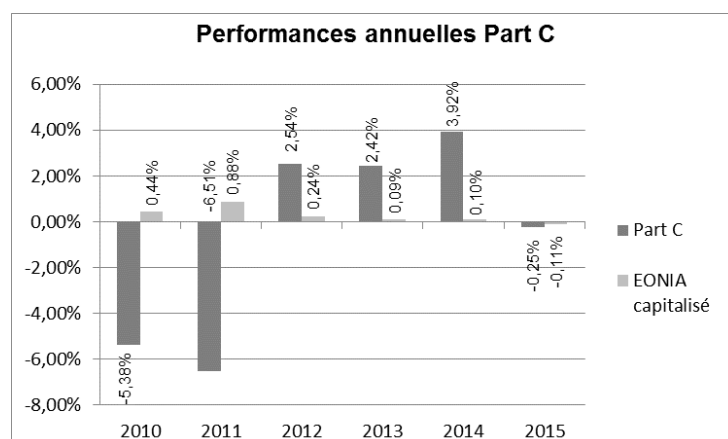
| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement   |                                                                                                                 |
|----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Frais d'entrée                                           | 6 %                                                                                                             |
| Frais de sortie                                          | 0 %                                                                                                             |
| Frais prélevés par le fonds sur une année                |                                                                                                                 |
| Frais courants                                           | 1.95 %                                                                                                          |
| Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances |                                                                                                                 |
| Commission de performance                                | 25 % annuel dès lors que la performance du fonds excède l'indice EONIA capitalisé (0% pour le dernier exercice) |

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs – vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les frais courants, qui intègrent les frais de gestion, sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 31 décembre 2015. Ce pourcentage peut varier d'une année à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de performance et les frais d'intermédiation, excepté les frais d'entrée et de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique Frais et commissions du prospectus de cet OPC, disponible sur le site [www.advenis-im.com](http://www.advenis-im.com).

## Performances passées



Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

La performance de l'OPC est calculée nette de frais de gestion et hors frais d'entrée.

Date de création du fonds : 29/09/2009  
Date de création de la Part C : 29/09/2009

La devise de référence est l'euro.

## Informations pratiques

**Dépositaire :** CACEIS BANK FRANCE

**Lieu et mode d'obtention d'informations sur l'OPC (prospectus / rapport annuel / document semestriel) :** Les documents sont adressés gratuitement en français dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

**ADVENIS INVESTMENT MANAGERS**

12 rue Médéric– 75017 PARIS

Point de contact où des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire, notamment la valeur liquidative :  
tél 01 70 08 08 00 et [www.advenis-im.com](http://www.advenis-im.com)

L'OPC peut être constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts dans le prospectus de l'OPC ou sur le site internet [www.advenis-im.com](http://www.advenis-im.com)

**Régime fiscal :** Les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPC peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPC ou de votre conseiller fiscal.

La responsabilité d'Advenis Investment Managers ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPC.

Cet OPC est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

ADVENIS INVESTMENT MANAGERS est agréé par l'Etat français et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 26 avril 2016.